

GARDERIE

Elle a lieu à l'école.

Matin 7h15 – 8h35

Soir: 16h45 - 19 h

Merci de respecter ces horaires. Une aide aux devoirs pour les élèves de primaire est organisée de 16h45 à 17h30. Après, les élèves rejoignent la garderie. Attention, il reste de votre responsabilité de vérifier les devoirs de votre enfant. **Tout dépassement après 19h sera facturé 5€ par quart d'heure entamé. (A partir du 3^{ème} retard, délibération du CA OGEC du 29/06/2017.)**

CANTINE MUNICIPALE

rue du Rocher, **02 99 45 37 87**

Les factures vous sont adressées par la mairie. **Pensez bien à signaler toute absence ou tout changement à la mairie le plus rapidement possible pour l'organisation du service.**

Si vous récupérez votre enfant à la cantine, merci de nous en informer.